

Formation Spécialisée¹ du CSA du 25 mai

UNE PREMIÈRE SOUS LES CONTRAINTES DE LA DGAFP²

FO Finances a rappelé dans sa liminaire, le contexte particulier dans lequel se tenait cette instance, après de longs mois d'interruption du dialogue social. La disparition des CHSCT, décidée par la loi de la transformation de la fonction publique d'août 2019, est un contre sens préjudiciable à la santé des agents.

FO Finances a aussi dénoncé les conditions de mise en place des CSA et des FS, notamment la diminution des droits syndicaux et l'absence pendant de longs mois de directive de la DGAFP : pas de règlement intérieur type, encore moins de circulaire d'application.

FO Finances attend des actes concrets afin de s'engager dans un dialogue social constructif.

Projet de règlement intérieur

FO Finances est favorable à un cadrage ministériel sur la mise en place et la mise en œuvre des nouvelles instances, afin de poser des principes propices à un dialogue social riche, mais des spécificités métier ou géographiques peuvent entraîner de nécessaires adaptations.

Pour **FO Finances**, le règlement intérieur au-delà de poser des règles d'usage, est surtout un marqueur important du dialogue social : il doit permettre un fonctionnement optimal des instances et éviter les interprétations des directions.

Quatre ans après la loi de transformation de la fonction publique, la DGAFP n'a toujours pas sorti la circulaire de fonctionnement de ces nouvelles instances, c'est inacceptable ! Nous avons connu cette direction plus réactive dès lors qu'il s'agissait de restreindre le droit des agents !

Point d'information relatif au Budget SSCT de 2023



Les crédits ont été préservés en 2023 et s'élèvent à 15.8 M€.

Pour les CSA locaux, il est proposé pour 2023 une dotation de 107 € par agent, augmentée de 20€ au titre des crédits

formation suivies au niveau régional soit 127€/agent.

Concernant les formations, l'administration a fourni aux APMP (Animateurs de la Politique Ministérielle de Prévention) une feuille de route avec les formations qu'ils peuvent proposer aux FS localement.

Une enveloppe nationale de 900 k€ est dédiée au financement de projets nationaux portés par les directions et

1 Cette instance remplace le CHSCT et est placée sous le CSA (Conseil Social d'Administration) qui lui remplace les Comités Techniques (C) à tous les niveaux : ministériel, directionnel et local.

2 Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

seront discutés lors de la prochaine FS ministérielle.

Les conseils médicaux

FO Finances a dénoncé la nouvelle procédure complexe et chronophage d'appel à candidature gérée par l'administration et aboutissant à nier la représentativité des élections de décembre 2022. Pour rappel, afin de constituer une liste de 15 agents, les titulaires élus au Comité Social élisent, au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat. Le nombre de voix obtenu par chacun des candidats élus détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger en séance.

FO Finances a également saisi sa fédération générale des fonctionnaires sur ce point. Dans l'attente, nous avons demandé, à minima, un desserrement du calendrier, afin de laisser le temps aux syndicats de trouver des militants prêts à représenter les collègues dans ces instances.

Cette première Formation Spécialisée ministérielle a marqué la reprise du dialogue social. Les sujets abordés illustrent bien la mainmise de la DGAFP sur le ministère. Comment parler de dialogue social ministériel constructif, quand la fonction publique impose un cadre contraint et limite toute adaptation ?



Un dialogue social sous la contrainte, c'est bien de cela que **FO Finances** ne veut plus. Notre ministère a toujours marqué sa spécificité dans la mise en œuvre d'une politique de santé sécurité conditions de travail avec des moyens humains et financiers dédiés.

Pour **FO Finances**, cette exception doit perdurer au bénéfice des agents de Bercy.



Pour ne rien rater des informations mises en ligne par **FO**, pensez à vous inscrire sur notre liste de diffusion.

Un simple courriel suffit à fo.dr44@dgfp.finances.gouv.fr